

COMPTE RENDU

Commission Consultative paritaire de l'énergie

Séance du 6 juin 2017 à 9h30

Date de la réunion : 6 juin 2017

Lieu de la réunion : Conservatoire d'art et d'histoire - Salle de musique - 18, avenue du Trésum - 74000 ANNECY

Le Président du SYANE accueille les membres de la Commission, ouvre la séance et donne connaissance de l'ordre du jour :

1. L'énergie solaire photovoltaïque :

- ✓ Point sur la réglementation actuelle (derniers tarifs d'achats, complément de rémunération, nouveaux appels d'offre, etc.).
- ✓ L'autoconsommation, encouragée par les dernières dispositions.
- ✓ Quels montages juridiques possibles pour porter un projet de centrale photovoltaïque ?
- ✓ Quel est l'état de la filière de recyclage en France ? en Europe ?
- ✓ Quelles sont les dernières innovations ? *Intervention de l'Institut National du Solaire (INES).*

2. Questions diverses.

1. L'ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Le solaire photovoltaïque est l'une des filières d'énergies renouvelables la plus développée au niveau des particuliers, des entreprises ou encore des collectivités. Jusqu'en dans les années 2000, cette énergie a surtout été développée dans les zones rurales non électrifiées (appelés sites isolés). Avec l'instauration des tarifs d'obligation d'achat, la filière a connu un fort essor (2006 – 2010) avant un coût d'arrêt en 2011 suite au moratoire de décembre 2010. Les tarifs d'achats (pour les puissances inférieures à 100 kWc) sont depuis révisés tous les trimestres. Pour les puissances de centrales comprises entre 100 kWc et 500 kWc, les tarifs sont attribués suite à un appel d'offre de la Commission de la Régulation de l'Energie (CRE). Pour les centrales de puissance supérieure à 500 kWc, l'attribution des tarifs se fait également par appels d'offres mais le calcul de ce tarif est basé sur de nouvelles règles : le complément de rémunération. Un point sur la réglementation actuelle (derniers tarifs d'achats, complément de rémunération, nouveaux appels d'offre, etc.) est présenté.

La dernière loi du 24 février 2017 et son décret d'application du 30 avril 2017 vise à favoriser le développement de l'autoconsommation d'électricité. Elle a défini un nouveau concept celui de « l'autoconsommation collective ». Il est dorénavant possible pour plusieurs consommateurs d'une même entité (association, coopérative ou encore syndicat de copropriétaires) de consommer directement l'électricité produite par des installations au sein de cette entité. Une présentation du nouveau cadre réglementaire et des opportunités offertes aux collectivités est réalisée.

Différents montages juridiques s'offrent à une collectivité souhaitant développer une centrale solaire photovoltaïque : portage en direct, en régie, par le biais d'une Entreprise Publique Locale (SEM, SPL, SCIC), par prise de participation dans une SAS, etc. L'ensemble de ces possibilités est détaillé et discuté.

La filière de recyclage est une des questions de plus en plus soulevées. A l'heure actuelle, 96% des composants d'un panneau sont recyclables (le verre ou l'aluminium sont facilement recyclables). Cependant, d'autres composants comme le silicium ou le plomb, doivent être traités et purifiés de manière spécifique afin d'être recyclés. Un point complet sur la filière actuelle de recyclage en France est présenté.

Des projets d'innovations d'autoconsommation collective à l'échelle d'un quartier ou encore en terme de recharge de véhicules électriques sont présentés par l'INES (l'Institut National de l'Energie Solaire). M. Nicolas Martin, chef de laboratoire à l'INES présente les travaux en cours sur le site de l'INES au Bourget-du-Lac en Savoie.

L'ensemble des présentations est disponible sur le site internet du SYANE :

<http://www.syane.fr/presentation-du-syane/commission-consultative-paritaire-de-l-energie-de-la-haute-savoie/>



2. QUESTIONS DIVERSES

Le programme de travail pour la Commission proposé pour l'année 2017 est présenté. Il est convenu de centrer la prochaine réunion sur le thème suivant :

- **La planification énergétique** : mise en œuvre des PCAET en Haute-Savoie

Prochaine Commission prévue : **mardi 17 octobre 2017 à 9h30.**

Le Président,

J. P. AMOUDRY